



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **AQUAPOLYM 6330**

Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de procédé pour applications industrielles. Antimousse.

Utilisations déconseillées : Toutes les utilisations non professionnelles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Aquapolym
9. rue Maréchal de Lattre de Tassigny
88130 Charmes
France

Téléphone : +33.(0)3.29.36.57.18

Télécopie : +33.(0)3.29.36.57.18

Adresse e-mail: aquapolym@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence (24h/24) : +33.(0)3.29.36.57.18

Centre antipoison : ORFILA : 01 45 42 59 59 (INRS) (24/24, 7/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Skin Sens. 1B;H317

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogramme(s) de danger :



Contient :	Octene, hydroformylation products, high-boiling
Mention d'avertissement :	Attention
Mentions de danger :	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
Conseils de prudence :	P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Éléments complémentaires :	Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

Évaluation PBT et vPvB :

Pas PBT ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

Pour l'explication des abréviations voir Section 16.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange.

Composants dangereux

Octene, hydroformylation products, high-boiling

Concentration/ intervalle :	< 50%
No.CE. :	271-237-7
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119486463-31-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Skin Sens. 1B;H317

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	271-832-1
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119485030-49-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Skin Irrit. 2;H315, Aquatic Chronic 3;H412

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	265-158-7
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119487077-29-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Asp. Tox. 1;H304

Notes:

Ne conduit pas à une classification du mélange lorsque la viscosité cinématique est supérieure à 20,5 mm²/s à 40°C.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	265-155-0
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119467170-45-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Non classé dangereux mais soumis à une limite d'exposition professionnelle.

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	265-156-6
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119480375-34-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Asp. Tox. 1;H304

Notes:

Ne conduit pas à une classification du mélange lorsque la viscosité cinématique est supérieure à 20,5 mm²/s à 40°C.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	265-157-1
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119484627-25-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Asp. Tox. 1;H304

Notes:

Ne conduit pas à une classification du mélange lorsque la viscosité cinématique est supérieure à 20,5 mm²/s à 40°C.

White mineral oil (petroleum)

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	232-455-8
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119487078-27-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Asp. Tox. 1;H304

Notes:

Ne conduit pas à une classification du mélange lorsque la viscosité cinématique est supérieure à 20,5 mm²/s à 40°C.

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

Concentration/ intervalle :	< 10%
No.CE. :	482-220-0
Numéro d'enregistrement REACH :	01-0000020163-82-XXXX
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :	Asp. Tox. 1;H304

Notes:

Ne conduit pas à une classification du mélange lorsque la viscosité cinématique est supérieure à 20,5 mm²/s à 40°C.

Pour l'explication des abréviations voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau au savon et à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée chez les personnes sensibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune raisonnablement prévisible.

Autres informations :

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes de carbone (CO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection:

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations:

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversement, le produit peut occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Équipement de protection :

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir Section 8, Contrôle de l'exposition/Protection individuelle).

Procédures d'urgence :

Eloigner les personnes des flaques/fuites. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comme pour tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Petits déversements :

Ne pas rincer à l'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Gros déversements :

Ne pas rincer à l'eau. Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Résidus :

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage; RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination;

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage*7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle*8.1. Paramètres de contrôle**Limites nationales d'exposition professionnelle :*

Aucun à notre connaissance

Dose dérivée sans effet (DNEL)/Dose dérivée d'effet minimal (DMEL)

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Travailleurs

Effets systémiques à long terme :

Inhalation 66.1 mg/m³

Contact avec la peau 18.75 mg/kg/jour

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Travailleurs

Effets locaux à long terme :

Inhalation 5.4 mg/m³

White mineral oil (petroleum)

Travailleurs

Effets systémiques à long terme :

Inhalation 160 mg/m³/8h

Contact avec la peau 220 mg/kg/8h

Consommateurs :

Effets systémiques à long terme :

Inhalation 35 mg/kg/8h

Contact avec la peau 92 mg/kg/8h

Ingestion 40 mg/kg/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Octene, hydroformylation products, high-boiling

Eau douce : 0.1 mg/L

Rejet intermittent :	1 mg/L
Eau de mer :	0.01 mg/L
Station de traitement des eaux usées :	100 mg/L
Sédiment (eau douce) :	4000 mg/kg
Sédiment (eau de mer) :	400 mg/kg
Sol :	1.25 mg/kg
Oral (empoisonnement secondaire) :	Le produit ne devrait pas se bioaccumuler

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Eau douce :	0.034 mg/L
Rejet intermittent :	0.34 mg/L
Eau de mer :	0.0034 mg/L
Station de traitement des eaux usées :	16.55 mg/L
Sédiment (eau douce) :	0.364 mg/kg
Sédiment (eau de mer) :	0.0364 mg/kg
Sol :	0.051 mg/kg
Oral (empoisonnement secondaire) :	33.3 mg/kg

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

Oral (empoisonnement secondaire) : 9.33 mg/kg

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Oral (empoisonnement secondaire) : 9.33 mg/kg

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

Oral (empoisonnement secondaire) : 9.33 mg/kg

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

Oral (empoisonnement secondaire) : 9.33 mg/kg

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

Station de traitement des eaux usées : 10 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Aspiration locale en cas de brouillards, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de brouillards.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage :

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

b) Protection de la peau :

i) Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

ii) Autres: Vêtement de protection.

c) Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié

d) Conseil supplémentaire :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Interdire la consommation d'aliments et de boissons ainsi que la cigarette dans les zones où cette substance est manipulée, conservée et transformée. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence :	Liquide visqueux, Jaune clair à ambré.
b) Odeur :	Légère
c) Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
d) pH :	Donnée non disponible.
e) Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible.
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Donnée non disponible.
g) Point d'éclair :	> 100°C
h) Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Donnée non disponible.
k) Pression de vapeur :	Donnée non disponible.

l) Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
m) Densité relative :	0.8 - 1.0 (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible)
n) Solubilité(s) :	Insoluble dans l'eau.
o) Coefficient de partage :	Donnée non disponible.
p) Température d'auto-inflammabilité :	Donnée non disponible.
q) Température de décomposition :	Donnée non disponible.
r) Viscosité :	Voir la Fiche Technique.
s) Propriétés explosives :	Ne devrait pas être explosif sur base de la structure chimique.
t) Propriétés comburantes :	Ne devrait pas être comburant sur base de la structure chimique.

9.2. Autres informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les agents oxydants peuvent causer une réaction exothermique.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes de carbone (COx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit tel que fourni :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50/orale/rat > 2000 mg/kg (Évalué)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50/cutanée/rat > 2000 mg/kg. (Évalué)

<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Non irritant.
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Sensibilisant pour la peau.
<i>Mutagenicité:</i>	Sur la base des données disponibles, il n'est pas attendu que le produit soit mutagène.
<i>Cancérogénicité:</i>	Sur la base des données disponibles, il n'est pas attendu que le produit soit cancérogène.
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	Sur la base des données disponibles, il n'est pas attendu que le produit soit toxique pour la reproduction.
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	Pas d'effet connu.
<i>Danger par aspiration :</i>	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Informations pertinentes sur les composants dangereux:

Octene, hydroformylation products, high-boiling

<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL50/orale/rat > 2000 mg/kg (OCDE 420, 423)
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	DL50/cutanée/rat > 2000 mg/kg. (OCDE 402)
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Non irritant. (OCDE 404)
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Non irritant. (OCDE 405)
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Sensibilisant pour la peau. (OCDE 429, 442C, 442D, 442E)
<i>Mutagenicité:</i>	Négatif dans le test d'Ames (OCDE 471) Négatif dans l'essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères (OCDE 476). Non mutagène. (OCDE 487)
<i>Cancérogénicité:</i>	Sur la base de l'absence de pouvoir mutagène, il est peu probable que la substance soit cancérogène.
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	Sur la base des données disponibles, il n'est pas attendu que le produit soit toxique pour la reproduction. Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414) - DSENO/Toxicité maternelle/rat = 1000 mg/kg/jour - DSENO/Toxicité développementale/rat = 1000 mg/kg/jour

<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	D'après les données disponibles, le produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques chroniques. DSENO/oral/rat/28 jours = 300 mg/kg/jour (OCDE 407) DSENO/oral/rat/90 jours = 1000 mg/kg/jour (OCDE 408)
<i>Danger par aspiration :</i>	Pas d'effet connu.
<u><i>1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues</i></u>	
<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg (OCDE 401)
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	Donnée non disponible.
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	CL50/inhalation/4 h/rat > 5.4 mg/L (aérosol / brouillard) (OCDE 403)
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Irrite modérément la peau. (OCDE 404)
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Légèrement irritant. (OCDE 405)
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Non sensibilisant. (OCDE 406)
<i>Mutagenicité:</i>	Négatif dans le test d'Ames (OCDE 471) Négatif dans l'essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères (OCDE 473). Négatif dans l'essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères (OCDE 476).
<i>Cancérogénicité:</i>	Sur la base de l'absence de pouvoir mutagène, il est peu probable que la substance soit cancérogène.
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	Sur la base des données disponibles, il n'est pas attendu que le produit soit toxique pour la reproduction. DSENO/rat = 1000 mg/kg/jour (OCDE 422) DSENO/Toxicité maternelle/rat = 1000 mg/kg/jour (OCDE 422) DSENO/Toxicité développementale/rat = 1000 mg/kg/jour (OECD 422)
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	D'après les données disponibles, le produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques chroniques. DSENO/oral/rat = 1000 mg/kg/jour (OCDE 422)
<i>Danger par aspiration :</i>	Pas d'effet connu.

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg (OCDE 401)
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50/cutanée/lapin > 5000 mg/kg (OCDE 402)
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50/inhalation/4 h/rat > 5.53 (OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant. (OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non irritant. (OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	Non sensibilisant. (OCDE 406)
Mutagénicité:	Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes qui n'ont pas été observés dans les tests in vivo. Non mutagène. (OCDE 474)
Cancérogénicité:	Non cancérogène. (OCDE 453) Étude de cancérogénicité chez le rat (OCDE 451): Négative.
Toxicité pour la reproduction:	DSENO/rat >= 1000 mg/kg/jour (OCDE 421) Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414) - DSENO/Toxicité développementale/rat >= 2000 mg/kg/jour
STOT - exposition unique :	Pas d'effet connu.
STOT - exposition répétée:	LOAEL/oral/rat/90 jours = 125 mg/kg/jour (OCDE 408) (Basé sur des résultats obtenus à partir de tests sur des produits similaires) NOAEC/inhalation/120 h/rat > 980 mg/m ³
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg (OCDE 401)
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50/cutanée/lapin > 2000 mg/kg (OCDE 402)
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50/inhalation/4 h/rat > 5.53 mg/L (OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	N'irrite pas la peau. (OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Irritation légère des yeux. (OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	Non sensibilisant. (OCDE 406)
Mutagénicité:	Non mutagène. (OCDE 471, 474, 476)
Cancérogénicité:	Non cancérogène.
Toxicité pour la reproduction:	Non toxique pour la reproduction. (OCDE 421) Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414) - DSENO/Toxicité développementale/rat = 2000 mg/kg/jour

STOT - exposition unique : Pas d'effet connu.
STOT - exposition répétée: Pas d'effet connu.
Danger par aspiration : En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit.

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

Toxicité aiguë par voie orale : DL0/orale/rat > 5000 mg/kg (OCDE 401)
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL0/cutanée/lapin > 5000 mg/kg (OCDE 402)
Toxicité aiguë par inhalation : CL50/inhalation/4 h/rat > 5.53 (OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant. (OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant. (OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non sensibilisant. (OCDE 406)
Mutagénicité: Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes qui n'ont pas été observés dans les tests in vivo.
Non mutagène. (OCDE 474)
Cancérogénicité: Étude de cancérogénicité chez le rat (OCDE 451): Négative. Non cancérogène. (OCDE 453)
Toxicité pour la reproduction: DSENO/rat >= 1000 mg/kg/jour (OCDE 421)
Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414)
- DSENO/Toxicité développentale/rat >= 2000 mg/kg/jour
STOT - exposition unique : Pas d'effet connu.
STOT - exposition répétée: LOAEL/oral/rat/90 jours = 125 mg/kg/jour (OCDE 408) (Basé sur des résultats obtenus à partir de tests sur des produits similaires)
NOAEC/inhalation/120 h/rat > 980 mg/m³
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

Toxicité aiguë par voie orale : DL0/orale/rat > 5000 mg/kg (OCDE 401)
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL0/cutanée/lapin > 5000 mg/kg (OCDE 402)
Toxicité aiguë par inhalation : CL50/inhalation/4 h/rat > 5.53 (OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant. (OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant. (OCDE 405)

<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Non sensibilisant. (OCDE 406)
<i>Mutagenicité:</i>	Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes qui n'ont pas été observés dans les tests in vivo. Non mutagène. (OCDE 474)
<i>Cancérogénicité:</i>	Étude de cancérogénicité chez le rat (OCDE 451): Négative. Non cancérogène. (OCDE 453)
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	DSENO/rat \geq 1000 mg/kg/jour (OCDE 421) Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414) - DSENO/Toxicité développementale/rat \geq 2000 mg/kg/jour
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	LOAEL/oral/rat/90 jours = 125 mg/kg/jour (OCDE 408) (Basé sur des résultats obtenus à partir de tests sur des produits similaires) NOAEC/inhalation/120 h/rat > 980 mg/m ³
<i>Danger par aspiration :</i>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<u><i>White mineral oil (petroleum)</i></u>	
<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg (OCDE 401)
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	DL50/cutanée/lapin > 2000 mg/kg (OCDE 402)
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	CL50/inhalation/4 h/rat > 5 mg/L (OCDE 403)
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Non irritant. (OCDE 404) Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Non irritant. (OCDE 405)
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Non sensibilisant. (OCDE 406)
<i>Mutagenicité:</i>	Négatif dans le test d'Ames (OCDE 471) Négatif dans l'essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères (OCDE 476).
<i>Cancérogénicité:</i>	Non cancérogène.

<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	DSENO/rat \geq 1000 mg/kg/jour (OCDE 421) Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414) - DSENO/Toxicité maternelle/rat $>$ 5000 mg/kg/jour - DSENO/Toxicité développementale/rat $>$ 5000 mg/kg/jour
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	DSENO/oral/rat/90 jours \geq 1600 mg/kg/jour
<i>Danger par aspiration :</i>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL0/orale/rat $>$ 5000 mg/kg (OCDE 420)
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	Donnée non disponible.
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	Donnée non disponible.
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Non irritant. (OCDE 404)
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Non irritant. (OCDE 405)
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Non sensibilisant. (OCDE 406)
<i>Mutagenicité:</i>	Négatif dans le test d'Ames (OCDE 471) Négatif dans l'essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères (OCDE 473). Non mutagène. (OCDE 475, 487)
<i>Cancérogénicité:</i>	Sur la base de l'absence de pouvoir mutagène, il est peu probable que la substance soit cancérogène.
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations (OCDE 416) - CSENO/rat = 1000 mg/kg/jour
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	DSENO/oral/rat/90 jours = 1000 mg/kg/jour (OCDE 408)
<i>Danger par aspiration :</i>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur le produit tel que fourni :

<i>Toxicité aiguë pour les poissons :</i>	CL50/poisson/96 heures $>$ 100 mg/L (Évalué)
<i>Toxicité aiguë pour les invertébrés :</i>	Donnée non disponible.
<i>Toxicité aiguë pour les algues :</i>	Donnée non disponible.

Toxicité chronique pour les poissons : Donnée non disponible.

Toxicité chronique pour les invertébrés : Donnée non disponible.

Toxicité pour les microorganismes : Donnée non disponible.

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments : Donnée non disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :

Octene, hydroformylation products, high-boiling

Toxicité aiguë pour les poissons : NOEC/Oncorhynchus mykiss/96 heures \geq 100 mg/L (OCDE 203)

Toxicité aiguë pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/48 heures \geq 100 mg/L (OCDE 202)

Toxicité aiguë pour les algues : NOEC/Desmodesmus subspicatus/72 heures \geq 100 mg/L (OCDE 201)

Toxicité chronique pour les poissons : Donnée non disponible.

Toxicité chronique pour les invertébrés : Donnée non disponible.

Toxicité pour les microorganismes : CE0/boues activées/3 h \geq 1000 (OECD 209)

Effets sur les organismes terrestres : NOEC/Eisenia fetida/14 jours = 1000 mg/kg (OCDE 207)

Toxicité pour les sédiments : Donnée non disponible.

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/Danio rerio/96 heures = 50 mg/L (OCDE 203)

Toxicité aiguë pour les invertébrés : CE50/Daphnia magna/48 heures > 38 mg/L (OCDE 202)

Toxicité aiguë pour les algues : IC50/Desmodesmus subspicatus/72 heures > 34 mg/L (OCDE 201)

Toxicité chronique pour les poissons : Donnée non disponible.

Toxicité chronique pour les invertébrés : Donnée non disponible.

Toxicité pour les microorganismes : CE50/boues activées/3 h = 1655 mg/L (OECD 209)

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments : Donnée non disponible.

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

- Toxicité aiguë pour les poissons : NOEC/Pimephales promelas/96 heures \geq 100 mg/L (OCDE 203)
- Toxicité aiguë pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/96 heures \geq 10000 mg/L (OCDE 202)
- Toxicité aiguë pour les algues : NOEC/Pseudokirchneriella subcapitata/72 heures \geq 100 mg/L (OCDE 201)
- Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Oncorhynchus mykiss/14 jour(s) \geq 1000 mg/L (Évalué)
- Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 10 mg/L. (OCDE 211)
- :
- Toxicité pour les microorganismes : CE0/Tetrahymena pyriformis/ 40 h \geq 1000 mg/L
- Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.
- Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

- Toxicité aiguë pour les poissons : NOEC/Pimephales promelas/96 heures $>$ 100 mg/L (OCDE 203)
- Toxicité aiguë pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/48 heures = 10000 mg/L (OCDE 202)
- Toxicité aiguë pour les algues : NOEC/Pseudokirchneriella subcapitata/72 heures = 100 mg/L (OCDE 201)
- Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Oncorhynchus mykiss/14 jour(s) = 1000 mg/L (Évalué)
- Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 10 mg/L. (OCDE 211)
- :
- Toxicité pour les microorganismes : Donnée non disponible.
- Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.
- Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

- Toxicité aiguë pour les poissons : NOEC/Pimephales promelas/96 heures \geq 100 mg/L (OCDE 203)
- Toxicité aiguë pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/48 heures \geq 10000 mg/L (OCDE 202)
- Toxicité aiguë pour les algues : NOEC/Pseudokirchneriella subcapitata/72 heures \geq 100 mg/L (OCDE 201)
- Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Oncorhynchus mykiss/14 jour(s) \geq 1000 mg/L (Évalué)
- Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 10 mg/L. (OCDE 211)
- :
- Toxicité pour les microorganismes : CE50/Tetrahymena pyriformis/ 40 h $>$ 1000 mg/L
- Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.
- Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

- Toxicité aiguë pour les poissons : NOEC/Pimephales promelas/96 heures \geq 100 mg/L (OCDE 203)
- Toxicité aiguë pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/96 heures \geq 10000 mg/L (OCDE 202)
- Toxicité aiguë pour les algues : NOEC/Pseudokirchneriella subcapitata/96 heures \geq 10000 mg/L (OCDE 201)
- Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Oncorhynchus mykiss/14 jour(s) \geq 1000 mg/L (Évalué)
- Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 10 mg/L. (OCDE 211)
- :

Toxicité pour les microorganismes : CE50/Tetrahymena pyriformis/ 40 h $>$ 1000 mg/L

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

White mineral oil (petroleum)

- Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/Oncorhynchus mykiss/96 heures $>$ 100 mg/L (OCDE 203)
- Toxicité aiguë pour les invertébrés : CE50/Daphnia magna/48 heures $>$ 100 mg/L (OCDE 202)
- Toxicité aiguë pour les algues : IC50/Pseudokirchneriella subcapitata/48 heures $>$ 100 mg/L (OCDE 201)
- Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Oncorhynchus mykiss/28 jour(s) \geq 1000 mg/L (Évalué)
- Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 10 mg/L. (OCDE 211)
- :

Toxicité pour les microorganismes : Donnée non disponible.

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

- Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/Danio rerio/96 heures $>$ 1000 mg/L (OCDE 203)
- Toxicité aiguë pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/48 heures = 100 mg/L (OCDE 202)
- Toxicité aiguë pour les algues : NOEC/Desmodesmus subspicatus/72 heures = 100 mg/L (OCDE 201)
- Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Pimephales promelas/33 jours = 100 mg/L (OCDE 210)

Toxicité chronique pour les invertébrés NOEC/Daphnia magna/21 jours = 100 mg/L. (OCDE 211)
:

Toxicité pour les microorganismes : CE0/boues activées/3 h \geq 1000 mg/L (OECD 209)

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments: CE50/Sédiment/28 jours > 1000 mg/kg (OCDE 218)

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations sur le produit tel que fourni :

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse : Donnée non disponible.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :

Octene, hydroformylation products, high-boiling

Dégradation: Facilement biodégradable. 80 - 90% / 28 jours (OCDE 301 B)

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable. 30 - 35% / 29 jours (OCDE 301 B)

Hydrolyse : Donnée non disponible.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable. 31.13% / 28 jours (OCDE 301 F)

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

White mineral oil (petroleum)

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable. Devrait être biodégradable en phase finale.
31% / 28 jours (OCDE 301 F)

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

Dégradation: Intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit tel que fourni :

Donnée non disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :

Octene, hydroformylation products, high-boiling

Coefficient de partage (Log Pow) : > 3.8 @ 20°C

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Coefficient de partage (Log Pow) : 1.6 @ 23°C (OECD 107)

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

Coefficient de partage (Log Pow) : 1.99 - 18.02

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Coefficient de partage (Log Pow) : 2 - 6

Facteur de bioconcentration (FBC) : < 500

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

Coefficient de partage (Log Pow) : Donnée non disponible.

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

Coefficient de partage (Log Pow) : 1.99 - 18.02

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

White mineral oil (petroleum)

Coefficient de partage (Log Pow) : 4.3 - 18.02

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

Coefficient de partage (Log Pow) : > 6.5 @ 40°C, pH 6.6

Facteur de bioconcentration (FBC) : <= 29

12.4. Mobilité dans le sol

Informations sur le produit tel que fourni :

Donnée non disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :

Octene, hydroformylation products, high-boiling

Koc : log Koc > 5.63

1-Hexanol, 2-ethyl-, manufacture of, by-products from, distillation residues

Koc : Donnée non disponible.

Distillates hydrotreated light paraffinic (DMSO <3%)

Koc : Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic

Koc : Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic

Koc : Donnée non disponible.

Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic

Koc : Donnée non disponible.

White mineral oil (petroleum)

Koc : Donnée non disponible.

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

Koc : log Koc > 5.63 @ 40°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT :

Pas PBT selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

Évaluation vPvB :

Pas vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés :

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés :

Réutiliser ou recycler le récipient après un nettoyage minutieux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Récupération :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé.

Transport maritime (IMDG)

Non classé.

Transport aérien (IATA)

Non classé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients de ce produit ont été enregistrés ou préenregistrés auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques ou sont exemptés de l'être.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce produit par la personne responsable de l'élaboration de cette fiche de données de sécurité. Toutes les informations pertinentes utilisées pour réaliser cette évaluation sont incluses dans cette Fiche de Données de Sécurité ainsi que toute éventuelle mesure de réduction des risques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise , RUBRIQUE 2: Identification des dangers, RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants, RUBRIQUE 4: Premiers secours, RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie, RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle, RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage, RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle, RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques, RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité, RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques, RUBRIQUE 12: Informations écologiques, RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination, RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport, RUBRIQUE 15: Informations réglementaires, RUBRIQUE 16: Autres informations.

Signification des abréviations et acronymes utilisés :

Acronymes

PBT = persistant, bioaccumulable et toxique
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB = très persistant et très bioaccumulable

Abréviations

Aquatic Chronic 3 = Danger pour le milieu aquatique Catégorie 3
Asp. Tox. 1 = Danger par aspiration Catégorie 1
Skin Irrit. 2 = Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1B = Sensibilisation respiratoire/cutanée Catégorie 1B

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Cette FDS a été préparée en accord avec les Directives suivantes :

Règlement (CE) N° 1907/2006, comme modifié
Règlement (CE) N° 1272/2008, comme modifié

Version : 20.01.a

DEFM003

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE(S)

Tel que fourni, ce produit n'est pas dangereux et/ou ne contient pas de substances dangereuses qui:

- nécessitent un enregistrement sous REACH; ou,
- démontrent des effets pertinents qui exigeraient une évaluation de la sécurité chimique; ou,
- sont présentes à des concentrations supérieures à leur valeur limite.

Par conséquent, conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, paragraphe 7, un scénario d'exposition n'est pas nécessaire en annexe de la fiche de données de sécurité.